

Budget 2020-2021

Des mesures concrètes pour améliorer les services de santé et répondre aux besoins des citoyens

Québec, le 10 mars 2020. – Le budget 2020-2021 est l'occasion pour le gouvernement de réaffirmer son engagement de mieux répondre aux besoins des Québécoises et des Québécois en offrant des services de santé accessibles et de qualité et en accordant aux personnes vulnérables une aide et un accompagnement adéquats au moment où elles en ont besoin.

Ce sont donc près de 5,4 milliards de dollars additionnels qui seront investis d'ici cinq ans dans ces missions. La hausse des dépenses en santé atteindra 5,3 % en 2020-2021, avec des initiatives de plus de 1 milliard de dollars dès cette année. Ils permettront de financer différentes initiatives pour améliorer notamment les services de première ligne, grâce à l'ajout de ressources et à la bonification du soutien aux organismes communautaires. De plus, de nouveaux traitements ou molécules, tels que la thérapie CAR-T-cell pour les personnes ayant la leucémie, seront maintenant disponibles gratuitement pour certains types de cancers.

Pour un système de protection de la jeunesse adapté à chaque enfant

Le gouvernement souhaite également répondre sans tarder à l'augmentation des signalements d'enfants maltraités ou négligés et offrir plus rapidement à ces jeunes en détresse l'aide et l'accompagnement dont ils ont besoin. Ainsi, une somme importante de 450 millions de dollars additionnels sera investie sur cinq ans pour ajouter des effectifs qui permettront de réduire les listes d'attente à la Direction de la protection de la jeunesse et de veiller à ce que les services offerts soient bien adaptés à chaque enfant.

Bonifier les soins et services aux personnes handicapées et à leurs parents

Par ailleurs, afin de mieux soutenir les parents d'enfants majeurs handicapés qui nécessitent des soins exceptionnels, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, des mesures d'aide supplémentaires totalisant 126 millions de dollars sur cinq ans. Elles serviront entre autres à leur assurer un minimum d'heures de services d'aide à domicile et à donner à leurs enfants l'accès à des prestations de solidarité sociale plus généreuses.

Des investissements additionnels de 250 millions de dollars sur cinq ans seront consacrés aux besoins particuliers des personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme pour leur proposer de nouveaux modèles d'hébergement et de soins de longue durée, des ressources en continu ainsi que des projets d'intégration.

Accompagner davantage les femmes victimes de violence conjugale

Afin de mieux accompagner les femmes victimes de violence conjugale, le gouvernement investira des sommes additionnelles de 181 millions de dollars d'ici 2024-2025 pour bonifier et prolonger le financement des mesures du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023. Il pourra ainsi consolider les services offerts par les maisons d'hébergement, améliorer leur adaptation et mettre en place d'autres actions prioritaires en matière de violence conjugale.

Accroître les initiatives en santé mentale

Le budget 2020-2021 permet également de poursuivre les efforts pour accroître les initiatives en santé mentale, notamment en mettant en œuvre une offre de services de proximité adaptée aux multiples clientèles et en rehaussant les services spécialisés pour les jeunes ayant un premier épisode psychotique. À cette fin, des investissements de l'ordre de 260 millions de dollars sur cinq ans sont prévus.

Améliorer les soins aux aînés, que ce soit en CHSLD ou à domicile

Le vieillissement de la population amène une croissance des besoins en matière d'hébergement. Dans ce contexte, parallèlement à la mise en place des maisons des aînés, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2020-2021, une somme additionnelle de 140 millions de dollars sur deux ans pour ajouter 900 lits et places d'hébergement supplémentaires dans les CHSLD. Ces places et ces lits viendront s'ajouter aux 900 lits annoncés l'an dernier. Une somme supplémentaire de 100 millions de dollars sur cinq ans permettra également de rehausser la qualité de l'offre alimentaire dans les CHSLD.

De plus, le gouvernement continue à relever les défis liés au vieillissement de la population en investissant 384 millions sur cinq ans afin notamment d'embaucher des ressources offrant des heures additionnelles de soins et de services à domicile pour les aînés souhaitant préserver leur autonomie et demeurer à la maison le plus longtemps possible.

Un nouveau crédit d'impôt remboursable pour les personnes aidantes

Alors que la politique nationale pour les personnes aidantes sera dévoilée prochainement, le gouvernement annonce l'instauration du crédit d'impôt remboursable pour les personnes aidantes, pouvant atteindre jusqu'à 2 500 \$. Ce nouveau crédit, qui nécessitera des investissements de 532 millions de dollars sur cinq ans, remplacera le crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels d'une personne majeure. Il offrira une aide plus importante, plus simple à obtenir et à laquelle plus de personnes seront admissibles. Ce crédit viendra notamment doubler l'aide fiscale offerte aux personnes aidantes d'un proche atteint d'une déficience grave et prolongée.

Favoriser le bien-être des communautés autochtones

Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement fait un premier pas pour donner suite aux constats de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics et de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Une enveloppe de 200 millions de dollars sur cinq ans permettra la mise en œuvre de priorités qui seront définies en concertation avec les communautés.

Citation :

« La bonne situation économique et financière du Québec et notre saine gestion des finances publiques nous donnent les moyens de financer adéquatement les missions fondamentales de l'État et d'offrir aux citoyens, plus particulièrement aux personnes les plus vulnérables, des soins et des services à la hauteur de leurs besoins et de leurs attentes. Nous pouvons également consentir des efforts supplémentaires pour répondre à des situations préoccupantes touchant notamment les enfants maltraités et négligés, les femmes victimes de violence, les personnes handicapées et les communautés autochtones. »

Eric Girard, ministre des Finances du Québec et ministre responsable de la région de Laval

Lien connexe :

Tous les détails du budget 2020-2021 :
<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2020-2021>.

– 30 –

Source : Fanny Beaudry-Campeau
Attachée de presse
Cabinet du ministre des Finances
418 576-2786

